

## Arrêté

### Objet : Modification du tableau des effectifs

#### Le Président,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 452-47,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion et notamment son article 27,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire n° 2020-25 du 12 novembre 2020 donnant délégation au Président,

Considérant les besoins du service,

### ARRETE

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Le tableau des effectifs du Centre de gestion est ainsi modifié :

Grade	Situation existante		Modification apportée		Date d'effet
	Nbre de postes	Temps de travail	Nbre de postes	Temps de travail	
Adjoint administratif ppal 1 <sup>e</sup> classe	9	TC	+ 1	TC	01/06/2024
Assistant conservation patrimoine	1	TC	+1	TC	01/06/2024
Psychologue de classe normale	1	28/35	+1	TC	01/06/2024

La nature des fonctions des ces différents emplois sont les suivantes :

- Adjoint administratif ppal 1e classe : assurer une assistance administrative et technique aux utilisateurs des progiciels métiers utilisés dans les secrétariats de mairie.
- Assistant conservation patrimoine : assurer une mission d'archiviste itinérant au service des collectivités du département.
- Psychologue de classe normale : assurer une mission de psychologue du travail et de conseiller en évolution professionnelle des agents

Compte-tenu des difficultés de recrutement et de la nature des fonctions à exercer, ces différents emplois peuvent être pourvus par un contractuel au titre du 2° de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Le niveau de rémunération maximum de chacun de ces emplois est celui correspondant à la rémunération de l'échelon le plus haut du grade correspondant.

#### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand - 6 Cours Sablon - BP 129 - 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à partir de la date de publication.



Fait à Espaly-Saint-Marcel,  
le 27 mars 2024

**Le Président,  
Michel CHAPUIS**

Publié le

AR Prefecture

043-284300027-20240327-202401-AR  
Reçu le 03/04/2024